

Procès Verbal du Conseil d'Administration du 13 octobre 2009

24 membres du CA présents, quorum atteint

Absents excusés : M. BOUEILH, conseiller général
M. CAILLERE, représentant des élèves
Mlle LABRUYERE, représentante des élèves
Mlle SAINT SEVIN, représentante des élèves
Absente : Mme LAPEYRE, conseillère municipale
Retard excusé : Mme MONGELARD, représentante des enseignants

Secrétaire de séance : M. ROUTOU, Principal adjoint

Invitées : Mme JUMEL, professeure documentaliste et Mlle SOUAN, professeure de Lettres Modernes, dans le cadre de leur formation IUFM Deuxième année. Elles ne participent ni aux débats, ni aux votes.

Ordre du jour adopté

Premier point traité : Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 29/06/2009

23 votants

Abstention	0
Non	0
Oui	23

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente

Arrivée de Mme MONGELARD à 17h45 (après le vote du premier point de l'ordre du jour)

Second point traité : Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Présentation par M. CAPPE, Principal

M. MILOT demande de voter ce Règlement Intérieur avec les nouveaux membres du Conseil d'Administration après les élections des représentants du 16/10/2009

Affaires pédagogiques et scolaires

Troisième point traité : Rapport pédagogique de l'année scolaire 2008/2009

Présentation par M. CAPPE, Principal.

Remarques diverses :

- Concernant les examens : M. RONGEON demande que l'on ajoute à ce rapport les résultats du Certificat de Formation Générale (CFG) passé par les élèves de SEGPA.
- M. DELRIEU, Mme RIPPE et Mme MONGELARD souhaitent qu'on fasse apparaître les notes du contrôle continu en plus des résultats bruts du DNB. Le contrôle continu

est le reflet de l'évaluation durant l'année de troisième et illustre bien la préparation à la classe de seconde.

- Mme IMBERT demande des précisions sur le devenir des élèves de LA ROCAL en classe de 2de GT.
- En ce qui concerne les activités pédagogiques : Mme RIPPE fait remarquer qu'il manque la mention de certaines actions et donne l'exemple du projet « Autour de Mauriac ».
- Mme TERRET signale les actions menées par la mairie de Bon Rencontre en direction de la jeunesse dans le cadre du Contrat Educatif Local. Durant l'année 2008/2009, le CEL collaborait avec l'établissement. Les élus ont pleinement conscience des actions existantes à développer et du travail en collaboration à maintenir pour cette année scolaire : ils souhaitent que l'établissement continue de s'associer aux travaux du CEL ; ils se félicitent des interventions du Bureau Information Jeunesse au collège le 8/10/09.
- En ce qui concerne les structures, M. MILOT évoque le problème de notre baisse d'effectifs en sixième.
- Pour ce qui est de l'Accompagnement Educatif : M. MILOT indique que le volant horaire attribué pour ces actions dans l'Académie de Bordeaux correspond à l'équivalent de 400 postes d'enseignants. M. ROUTOU précise que les HSE attribuées dans le cadre de l'Accompagnement Educatif au collège La Rocal sont d'abord proposées aux enseignants titulaires de l'établissement puis aux Assistants d'Education en poste et dans un dernier temps seulement à des intervenants extérieurs.
- Présentation du tableau financier formel inclus dans le rapport pédagogique annuel par Mme FOURCADE.
- Précision de M. CAPPE : le rapport annuel pédagogique qui doit être remis aux autorités académiques après avis du CA pour le 15/11 prochain prendra en compte ces observations et les points demandés seront rajoutés.

Question : Approuvez-vous bilan pédagogique de l'année scolaire 2008/2009 ?

24 votants :

Abstention	0
Non	0
Oui	24

Approbation du conseil d'administration pour le rapport annuel pédagogique présenté par le chef d'établissement
--

Septième point traité : Conventions pour les stages d'application, les séquences d'observation et les visites d'observation des élèves du collège La Rocal.

Présentation par M. BROUSSE des nouvelles conventions en conformité avec les règles du droit du travail et avec le bulletin officiel du 18/09/2003

Question : Acceptez la mise en place de ces 3 nouvelles conventions ?

21 votants

Abstention	0
Non	0
Oui	21

Nouvelles conventions adoptées à l'unanimité

Affaires Financières

Quatrième point traité : Tarifs de la Demi-Pension

Présentation par Mme FOURCADE

Proposition d'une augmentation des tarifs élèves (augmentation encadrée par le Conseil Général du Lot et Garonne, maximum autorisé de 3%)

Le CA se prononce également sur le découpage en trimestres, le taux de participation aux charges communes (11.5%) et les conditions de remise d'ordre.

Pour les tarifs des commensaux, l'augmentation est fixée par le Conseil d'Administration.

19h10 Départ de Mme TERRET et M. TREY d'OUSTEAU

Question : Acceptez vous les tarifs de demi-pension pour 2010 ?

22 votants :

Abstention	1
Non	0
Oui	21

Avis favorable à la proposition des nouveaux tarifs de la demi-pension et aux conditions de fonctionnement du S.A.H.

Demande d'information des professeurs au sujet de la borne automatique de passage à la demi-pension « Turbo Self ».

Mme FOURCADE indique que le matériel ne fonctionne pas depuis la rentrée 2009.

M. DESCO précise qu'il n'a pas observé de gain de temps pour la Vie Scolaire l'an passé.

En conséquence, le chef d'établissement a décidé de ne pas poursuivre l'utilisation de ce système, d'autant que les frais de fonctionnement sont élevés (environ 1500€ par an pour la production des cartes et la maintenance)

Les représentants des enseignants mettent en avant les montants annoncés au moment de l'achat, différents du coût réel. Il est évoqué une information erronée faite à l'époque de la prise de décision, sur la possibilité d'une facturation des repas à l'unité, en contradiction avec les tarifs au forfait pratiqués dans l'établissement.

Intervention de M. MILOT parlant de tromperie du CA lors du vote de juin 2008.

M. DELRIEU considère que l'achat de cet équipement a eu lieu suite à un vote faussé par un mauvais argumentaire.

Cinquième point traité : DBM n°6

Mme FOURCADE propose une décision budgétaire modificative de 10213.75€ (prélèvement sur le fonds de réserve du R2)

213.75€ suite à une admission en non valeur.

10000€ pour des dépenses de maintenance des installations en cuisine, des achats de produits d'entretien et de fournitures en rapport avec la prévention de la pandémie grippale, ainsi que pour l'achat de fournitures et petits équipements en cuisine.

Question : Acceptez vous cette décision budgétaire modificative ?

22 votants :

Abstention	3
Non	0
Oui	19

DBM n°6 adoptée

Sixième point traité : Logements de Fonction

- L'application du barème autorise 5 concessions pour nécessité absolue de service, correspondant au nombre de logements dans l'établissement.
- Le chef d'établissement propose au conseil d'administration une répartition d'occupation pour l'année scolaire. Il précise que c'est le Conseil Général, en tant que propriétaire des locaux, qui décide in fine de cette répartition.
- Des explications sont données sur la situation de Mme PONNAU. Depuis le décès de M. PONNAU et dans l'attente d'un déménagement de Mme PONNAU et ses deux enfants, le conseil général autorise une occupation à titre précaire contre paiement d'un loyer et des charges afférentes.

Mme MONGELARD remarque que l'occupation de deux logements par M. PONNAU durant deux années scolaires auraient justifié une convention d'occupation à titre précaire dès le départ, et non dans les conditions actuelles pour Mme PONNAU

M. MILOT demande que lorsque le poste de gestionnaire au collège paraîtra à terme au mouvement, un logement y soit rattaché. Actuellement, le poste de gestionnaire occupé par Mme Fourcade est un poste non logé.

Question : Acceptez vous la répartition des logements pour l'année scolaire 2009/2010 ?

1 refus de vote

21 votants

Abstention	9
Non	5
Oui	7

Avis favorable à la répartition d'occupation des logements de fonction

Motion déposée par les représentants des personnels

Départ de M. RAUDE à 20h

Huitième point traité : Projets de voyages

Le CA vote les budgets prévisionnels des voyages en Angleterre et Italie.

- Angleterre : Coût total : 24660€ ; participation des familles : 430€
- Italie : Coût total : 17246.10€ ; participation des familles : 297.30€
- Le CA autorise le chef d'établissement à passer des contrats et conventions avec les sociétés organisatrices, à accepter des dons et à percevoir les contributions des familles.
- Les représentants des parents et des enseignants demandent ce qu'il adviendrait en cas de surcoût par rapport au budget prévisionnel. Réponse de la Direction : le CA serait consulté en séance extraordinaire pour un avenant aux frais de participation des familles.

Question : Acceptez vous les budgets prévisionnels des voyages ?

21 votants

Abstention	3
Non	0
Oui	18

Budgets des voyages adoptés

Neuvième point traité : Questions et informations diverses

- M. CAPPE informe que deux élèves, scolarisées en BTS au lycée Palissy, ont été sollicitées dans le cadre d'un stage pour un projet de réalisation d'un bulletin d'information trimestriel à destination de l'ensemble de la communauté éducative.
- Demande d'informations des parents sur des questions de surveillance, jets de cailloux dans la cour de récréation, l'ouverture du portail à 8h, l'accès aux toilettes. Réponse de M. DESCO, CPE : il signale la présence effective des Assistants d'Education dans la cour et également aux abords du collège le soir et le matin. Un ramassage de cailloux a eu lieu par certains élèves punis. Les incidents sont toujours pris en considération par les deux CPE, à la condition indispensable que les élèves victimes en fassent part aux personnels de Vie Scolaire.

La séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Administration

D. ROUTOU

F. CAPPE